

# 2.2.8

## CHARTRE DE L'ÉDUCATION ET CONVENTION ÉTAT PAYS



# I

## 1. ÉTAT D'AVANCEMENT

### 2.2 DE LA CHARTE DE L'ÉDUCATION



#### 1. L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU PREMIER DEGRÉ :

- **Les évaluations nationales et les difficultés dans la maîtrise des fondamentaux**

Des faiblesses sont révélées par les évaluations nationales passées par les élèves en début de CP, milieu de CP, début de CE1, début de sixième, début de seconde. En début de CP et en milieu du CP, même si les résultats des élèves polynésiens restent stables, ils montrent une certaine fragilité par rapport à ceux du national. Au CE1, ce décrochage est particulièrement net en compréhension de la lecture, en résolution de problèmes et dans la maîtrise des opérations. Ces difficultés sont confirmées lors des évaluations de début de sixième en compréhension de l'écrit, en fluence, en résolution de problèmes. La difficulté pour lire et comprendre un texte d'une partie de la jeunesse polynésienne se vérifie aussi lors des journées défense et citoyenneté avec 26 % de jeunes en difficultés de lecture. Une problématique importante du système éducatif réside ainsi dans les difficultés d'apprentissages d'une partie des élèves.

La part des élèves en situation de fragilité et de difficulté scolaire s'amplifie entre les évaluations de début de CP et celles de CE1, que ce soit en français (9,39% d'élèves sont en difficulté à l'entrée en CP, contre 12,85% mi-CP, et 17,82% à l'entrée en CE1 soit +8,43 points entre le CP et le CE1) ou en mathématiques (9,82% d'élèves en difficulté à l'entrée en CP contre 16,29% mi-CP, et 22,10% à l'entrée en CE1, soit +12,28 points entre le CP et le CE1). Le pourcentage d'élèves maîtrisant les composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en fin de CE2 baisse à 69,05% en 2022 (72,65% en 2021).

Les leviers pour agir sont ceux de la formation et de l'accompagnement des enseignants sur les apprentissages fondamentaux qui sont renforcés avec, outre les formations inscrites au PAF (Plan Annuel de Formation), l'activation des plans de formations spécifiques à l'enseignement des mathématiques et du français et un effort soutenu est prévu sur le changement de posture de l'enseignant par un engagement vers des pratiques permettant la collaboration et l'explicitation par les élèves.

Un autre levier pour agir est la construction progressive d'une école plurilingue. En effet, renforcer l'apprentissage du tahitien/des langues polynésiennes à l'école sera un atout, surtout d'un point de vue grammatical et syntaxique pour que les enfants comprennent le système de la langue et renforcent leurs compétences en français. Actuellement, à l'école primaire, 2h30 hebdomadaire sont dévolues à l'enseignement des langues et culture polynésiennes dans les programmes scolaires polynésiens. Un effort est consenti dans certaines écoles qui tendent vers un renforcement de 5 heures d'enseignement en LCP, en fonction notamment du projet pédagogique de l'enseignant ou du projet d'école. Au collège, une heure d'enseignement en langue polynésienne (essentiellement le tahitien) est obligatoirement inscrite dans l'emploi du temps des élèves de 6ème. À partir de la classe de 5ème, le tahitien devient possible en LV2 ou LVB au lycée. Depuis l'année scolaire 2019-2020, des écoles et centres des jeunes adolescents (CJA) sont inscrits dans un enseignement bilingue Français-Langue polynésienne (F-LP). A partir de la rentrée 2024, l'horaire de l'école primaire passera à 3h hebdomadaire et l'horaire de la classe de 6e passera à 2h hebdomadaire.

- **L'enseignement bilingue à parité horaire**

La programmation de l'installation de sites bilingues à parité horaire Français/Langues polynésiennes s'inscrit dans le projet de doter chacune des 10 circonscriptions territoriales de l'éducation d'au moins un site bilingue.

		2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
<b>Nombre total - sites</b>		2 écoles 1 CJA	8 écoles 2 CJA	15 écoles 2 CJA	16 écoles 2 CJA	18 écoles 2 CJA
Nb total élèves par langue polynésienne concernés	Tahitien	311	516	880	934	999
	Rurutu		293	293	293	293
	Marquisien		470	470	470	538
	Raivavae			68	68	68
	Mangarévien			218	218	218
	Pa'umotu			104	104	104
<b>Nb total d'élèves (parité horaire F-LP)</b>		<b>311</b>	<b>1 279</b>	<b>2 033</b>	<b>2 087</b>	<b>2 220</b>

Tableau : Nombre d'écoles, de CJA et d'élèves inscrits dans un enseignement bilingue à parité horaire Français-Langue polynésienne

En quatre ans, le nombre d'écoles concernées par l'enseignement bilingue est passé de 3 à 18 écoles et deux CJA. À la rentrée d'août 2023, près de 2 220 élèves bénéficient d'un enseignement bilingue français-langues polynésiennes à parité horaire (ou se rapprochant de la parité horaire).

Dotés de moyens humains importants et experts, ces sites sont amenés à s'accroître dans le cadre d'une évaluation des résultats attendus par les élèves. Les sites concernés, bénéficiant de ressources humaines importantes et spécialisées, sont en phase de développement. Cette expansion s'inscrit dans le cadre d'une évaluation des performances attendues des élèves. À cet effet, 17 formateurs et enseignants animateurs ont

été spécifiquement recrutés. Par ailleurs, 16 volontaires du service civique ont été affectés au soutien des programmes bilingues. Concernant la formation en présentiel, les équipes pédagogiques des sites offrant un enseignement bilingue à parité horaire ainsi que les enseignants animateurs en langues ont bénéficié de douze sessions de formation organisées tout au long de l'année scolaire 2022-2023.

Le programme de création et de pérennisation de ces sites a fait l'objet d'un texte législatif qui instaure un comité de suivi et précise les modalités de création et d'évaluation.

En termes d'évaluation et pour avoir un aperçu des effets de l'enseignement bilingue sur les fondamentaux, les résultats des élèves des écoles bilingues aux évaluations nationales CP et CE1 en français et en mathématiques ont fait l'objet d'une analyse par le Bureau de l'évaluation des performances des politiques éducatives (BEPP) de la DGEE. Un groupe pilote (262 élèves de CP et CE1 de classes bilingues répartis dans huit écoles entrées dans le dispositif en 2019, 2020 et l'ayant poursuivi) et un groupe témoin (élèves de CP et CE1 recevant un enseignement « classique » de quatre écoles sélectionnées en fonction de la proximité géographique et de la correspondance d'identification (croisement des critères de difficultés scolaire + PCS) ont été constitués. L'analyse des résultats obtenus démontre que l'enseignement bilingue n'a pas d'effet négatif sur les fondamentaux, même si les résultats de 2022 en français et en mathématiques de CP et CE1 du groupe pilote sont en baisse par rapport à l'année précédente et au groupe témoin. En effet, d'un archipel à un autre, des améliorations sont constatées. L'opérationnalisation en octobre 2023 du programme de recherche mené en partenariat avec les chercheurs de l'Université de la Polynésie française (UPF) et du Centre de Recherche en Éducation de Nantes (CREN) qui porte sur l'évaluation psycholinguistique et psychologique du dispositif d'enseignement bilingue à parité horaire sera l'occasion d'obtenir des résultats plus précis qui seront mis en corrélation avec ceux des évaluations nationales de CP et de CE1.

L'objectif affiché par le nouveau président du Pays est de mettre en place, à terme, des écoles immersives. Pour mener à bien ce projet ambitieux, une « task force » a été constituée auprès du ministre de l'éducation. Elle est constituée de cinq personnes expertes et qui sont chargées du dossier des langues et des cultures régionales et plus particulièrement du dispositif des écoles immersives.

**Pour d'atteindre les objectifs en matière de développement et d'amélioration de l'enseignement des LCP et plurilingue, un pôle des langues et culture polynésiennes et du plurilinguisme est remis en place dès la rentrée d'août 2023. Il est constitué de deux CPAIEN et d'un enseignant animateur et est chargé de la mise en œuvre opérationnelle des orientations fixées pour 2023-2028 qui s'articulent autour des axes suivants :**

- Favoriser une précocité de l'exposition aux langues (langues polynésiennes, culture polynésienne et anglaise).
- Favoriser une régularité de l'exposition des langues enseignées
- Favoriser la pratique effective et quotidienne des langues polynésiennes et de l'anglais.
- Rendre l'enseignement des langues plus immersif et structuré.
- Utiliser, optimiser, créer des ressources numériques dans le cadre de l'enseignement apprentissage des langues.
- Inscrire le parcours des élèves dans un cadre de référence européen.
- Améliorer l'accompagnement des enseignants pendant leur formation initiale.
- Améliorer l'accompagnement des enseignants pendant leur formation continue et déployer des parcours de formation qui répondent à leurs préoccupations.
- Consolider les dispositifs bilingues à parité horaire.
- Renforcer la formation des formateurs.

## **La mise en œuvre d'une nouvelle formation continue des enseignants avec les plans Français et Maths**

Ces plans visent la formation, sur trois ans, de tous les enseignants de SG et de CP aux méthodes reconnues comme efficaces de l'enseignement du français et des mathématiques. Le volume horaire est de 30 heures de formation par enseignant.

Pour assurer l'efficacité du déploiement des plans en français au cycle 2 et en mathématiques pour les sections des grands (SG), l'approche des constellations est largement utilisée. Dans ce cadre, 33 constellations ont été établies pour le plan français, bénéficiant à 218 enseignants. Parallèlement, 31 constellations en mathématiques ont été développées, permettant de soutenir et de former 194 enseignants de SG.

Pour soutenir la mise en œuvre de ces deux plans, l'ensemble des 44 conseillers pédagogiques répartis sur le territoire ont été formés et mobilisés. En outre, 20 postes de remplaçants supplémentaires ont été créés au sein de la brigade de formation continue. Une brigade spécifique est dédiée aux Marquises et aux Tuamotu-Gambier.

## **Le parcours préparatoire au professorat des écoles (3PE) est en place depuis la rentrée 2022 pour :**

- développer les compétences du vivier de candidats au concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) par une préparation progressive dès la L1 et adaptée aux épreuves du concours ;
- augmenter le nombre et la qualité des candidats au concours CRPE ;
- disposer d'enseignants mieux formés à la pluridisciplinarité;
- diminuer le recours aux contractuels (plus de 100 actuellement).
- Le 3PE est adossé à la licence Langues, Littératures, civilisations Étrangères et Régionales - langues Polynésiennes (LLCER-LP) de l'Université de Polynésie française (UPF). Il est dispensé en alternance entre le lycée Paul Gauguin et l'UPF. La première promotion de ce parcours, en 2022/2023,

a accueilli 38 élèves. L'année scolaire 2023/2024 voit l'inscription de 62 étudiants, répartis équitablement avec 31 étudiants en première année et 31 autres étudiants en deuxième année.

## **Les Centres de jeunes adolescents (CJA) :**

La Charte de l'éducation invite les CJA à proposer aux adolescents qu'ils accueillent, une qualification de base, ainsi que des dispositifs de lutte contre l'illettrisme et le décrochage.

20 centres sont répartis sur la Polynésie française : 11 à Tahiti, 1 à Moorea, 5 aux Raromatai (Iles sous le vent), 2 aux Marquises, 1 aux Australes.

A la rentrée 2023, les 20 CJA ont accueilli 404 élèves, soit une baisse de 11 élèves par rapport à la rentrée de 2022.

Recrutés à partir de la classe de 5ème, les élèves sont encadrés par des professeurs du premier degré et des adjoints d'éducation ayant des spécialités dans des domaines professionnels. Le CJA est envisagé lorsque l'ensemble des dispositifs d'accompagnement mis en œuvre dans l'établissement d'origine, n'a pas eu les effets escomptés. Le CJA doit être sollicité avant que la situation du jeune ne se dégrade.

Afin de permettre un meilleur suivi des élèves et de leurs allers et retours entre leur collège d'origine et le centre, lorsqu'ils seront affectés en CJA, ces derniers gardent un lien avec leur collège d'origine.

Le CJA dans lequel l'élève est effectivement scolarisé est son établissement principal dans lequel il doit être inscrit. Mais l'élève restera aussi dans la base élève de son collège d'origine avec le statut d'« inscrit inactif», ce qui lui permettra de ne pas être exclu des bourses ou fonds sociaux et de bénéficier des conseils du psychologue de l'éducation de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » pour son orientation.

L'admission en CJA a une visée temporaire et doit favoriser le retour de l'élève dans une scolarité classique le plus rapidement possible ou le préparer à l'orientation. Le CJA doit permettre à chaque élève de regagner confiance, appétence pour apprendre et ce dernier doit maîtriser à minima des connaissances et des compétences de fin de cycle 3, avec pour objectif l'obtention du CFG, et la réparation de son projet de parcours de formation afin de tendre vers une certification de niveau 3 (type CAP/CPAP).

Pour ce faire, la mise en place de passerelles vers la structure du second degré est un enjeu majeur. Le CJA n'est pas une voie d'orientation et ne se substitue pas à l'enseignement spécialisé.

### L'encadrement des élèves et les moyens humains

Encadrement (moyens humains)	Moyens matériels
<p>41,5 postes du CEAPF pour l'enseignement général :</p> <p>61 postes de la fonction publique de la Polynésie française pour l'enseignement préprofessionnel (56 % en CDD)</p> <p>Soit 102,5 postes ouverts en CJA (ETAT/Pays)</p>	<p>Les CJA sont des structures communales dont la construction, la rénovation et la réhabilitation relèvent de la compétence des conseils municipaux. Les centres sont âgés de + de 35 années.</p> <p>L'équipement en matériels informatiques et en machines professionnelles est majoritairement supporté par le budget de la Polynésie française.</p>



Les équipes des CJA mènent un travail conséquent sur la pacification du climat scolaire. Elles repositionnent l'élève dans un parcours de formation en remettant à niveau les savoirs fondamentaux (certains élèves provenant du cycle 4 avec un niveau de fin cycle 2). Les élèves accueillis en CJA retrouvent de l'estime d'eux-mêmes, de la confiance en eux et s'engagent avec persévérance dans les apprentissages, les ateliers pratiques étant des outils pour expliciter les connaissances, les compétences et les éléments de culture du socle commun vus en enseignement général.

Le programme personnalisé de réussite est le dispositif mis en place pour chaque élève admis en CJA. Les outils de différenciation et de travail autonome sont en œuvre dans tous les CJA.

La cible reste l'obtention du CFG avec la maîtrise des connaissances et des compétences de fin de cycle 3, les évaluations sommatives du semestre 2 permettant d'apprécier les capacités des jeunes et le suivi de cohorte permettant d'apprécier l'évolution positive des résultats des élèves. Les élèves arrivés en CAP ont des moyens honorables entre 14 et 16/20.

## **2. L'ENSEIGNEMENT SCOLAIRE PUBLIC DU SECOND DEGRÉ :**

### **• Les taux d'accès à la diplomation**

L'objectif fixé par la Charte de l'éducation est de conduire 70 % d'une classe d'âge au baccalauréat et 100 % des élèves à l'obtention d'un diplôme au moins de niveau 3 (type CAP). En Polynésie française, depuis 2018, la proportion d'élèves d'une génération ayant obtenu le baccalauréat se situe autour de 57 %.

Lors de la session 2023, la proportion de bacheliers d'une génération s'établit à 64,50 % en 2023 (79,6 % au national et 70% affichés comme objectif dans la charte de l'éducation). 22,8 % des jeunes polynésiens obtiennent un baccalauréat professionnel (20,5 % au national), 15,9 % des jeunes polynésiens obtiennent un baccalauréat technologique (15,7%) et 25,8 % obtiennent un baccalauréat général (43,4 %). Les taux d'accès des voies générales et professionnelles sont proches l'un de l'autre en Polynésie française, marquant ainsi une demande sociale présente dans les milieux culturellement défavorisés : stratégie « utilitariste » dès la fin de 3ème, avec une préférence pour la voie professionnelle.

En 2023, les taux de réussite aux examens ont été excellents : 95,10% au baccalauréat général, 86,63% au baccalauréat technologique, 80,63% au baccalauréat professionnel. L'écart entre les résultats du Pays et ceux de la métropole aux baccalauréats général et technologique s'est stabilisé à -2,4 points en juin 2023, contre -2,6 points en 2022, montrant une légère amélioration. Cependant, l'écart s'est accentué pour le baccalauréat professionnel, passant de -0,2 point en 2022 à -2,1 points en 2023

Par ailleurs, le taux de réussite au Diplôme National du Brevet (DNB) demeure stable, enregistrant 76,70% en 2023 contre 77,54% en 2022.

Toutefois, en ce qui concerne l'indicateur d'espérance d'obtention du baccalauréat pour un élève entrant en sixième, qui évalue la probabilité qu'un élève obtienne son baccalauréat en suivant un parcours (représentatif de sixième en terminale jusqu'à l'obtention

du diplôme) sans interruption ni redoublement, les chiffres de 2021 montrent que le taux en Polynésie environ 56% n'atteint pas ceux observés dans les régions métropolitaines de France. En effet, ce taux varie de 59,1% en Guyane à 83,8% à Versailles, soulignant un écart significatif avec la Polynésie.

### **• L'expérimentation du « C3 socle »**

Depuis l'année scolaire 2018-2019, le ministère de l'éducation de Polynésie française a lancé deux initiatives expérimentales, « Cycle 3 à l'école » et « Nouvelle gouvernance », dans le cadre de la réforme du collège et des efforts pour lutter contre le décrochage scolaire. Ces initiatives, initialement distinctes, ont évolué vers un dispositif expérimental unifié nommé « C3-socle », consolidé juridiquement par l'arrêté n°492 CM du 1er avril 2021. Ce dispositif vise à améliorer la réussite des élèves en renforçant le continuum entre l'école et le collège ainsi que la cohésion entre les équipes pédagogiques du premier et du second degré.

L'expérimentation « Cycle 3 à l'école » cherche à minimiser les ruptures socio-affectives en maintenant les élèves de sixième dans leur école d'origine, notamment dans les cas où le collège d'accueil est situé sur une autre île. Cette coordination est assurée par un professeur des écoles référent, avec le soutien de ses pairs et des interventions ponctuelles de professeurs de collège, selon les besoins. Actuellement, ce programme implique onze sites totalisant 117 élèves, qui sont associés à six collèges de secteur tels que Mataura, Rurutu, Rangiroa, Makemo, Atuona, et Taiohae.

Parallèlement, l'expérimentation « Nouvelle gouvernance » promeut une pédagogie de projets au sein d'une « École du Socle », encourageant ainsi la collaboration projet-centrée entre les équipes éducatives de différents degrés, dans le but de favoriser la réussite scolaire. La pierre angulaire de cette initiative est le Conseil école-collège (CEC), qui établit les priorités pour une continuité pédagogique basée sur un diagnostic commun, intégrant les projets d'école et d'établissement. Cette expérimentation est

actuellement active à Hao et Makemo, profitant à plus de 200 élèves. Des tentatives antérieures à Tahaa en 2018 et à Rikitea en 2019 n'ont pas abouti, en raison de difficultés notamment liées au départ de personnel clé et à des problèmes de communication entre les directions des écoles et des collèges de ces îles.

- **Les centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD)**

Les CETAD sont des sections d'enseignement professionnel post 3ème implantées dans des collèges. Ils sont présents dans les îles et archipels éloignés. Ils participent donc à la logique d'une offre de formation de proximité destinée aux jeunes les moins mobiles, que ce soit pour des raisons financières ou affectives, leur permettant d'acquérir une qualification reconnue, de prétendre à une insertion locale, de prolonger le cursus vers un bac pro, si nécessaire, avec deux années de maturité supplémentaire.

Les CETAD préparent au Certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP), préparé en deux ans après la classe de 3e, diplôme bénéficiant d'une reconnaissance de l'État de niveau 3 (type CAP).

Les titulaires de ces diplômes peuvent bénéficier de passerelles vers une classe de première de baccalauréat professionnel d'une spécialité connexe et, le cas échéant, poursuivre ensuite en STS au sein desquelles un pourcentage minimum de 38 % en moyenne de bacheliers professionnels a été instauré depuis la rentrée 2022.

Le CPAP Gestion et exploitation en milieu marin (GEMM) a vu son référentiel réécrit. Il intègre désormais deux titres professionnels maritimes.

Un Certificat Polynésien des Métiers d'Art (CPMA) a été créé à l'instar des CPAP dont la sculpture sur bois au CETAD de Taiohae (Îles Marquises).

L'offre de formation en classe de Première professionnelle fait l'objet d'une modification importante depuis la rentrée 2019 : création de douze places en 1ère pro STHR destinées à l'accueil de jeunes titulaires d'un CPAP Petite et Moyenne Hôtellerie ; création de douze places en bac pro MELEC destiné aux élèves de CPAP Polyvalent du Bâtiment (PB), dans un cadre de poursuite d'études post-CAP.

En effet, ces deux mesures combinées doivent permettre l'élévation du niveau de qualification pour une insertion plus aisée et rapide. Depuis la rentrée 2021, toutes les formations CPAP Petite et moyenne hôtellerie (PMH) des CETAD sont intégrées au campus des métiers et des qualifications hôtellerie et restauration de la Polynésie française afin de favoriser les parcours ascendants.

Depuis la rentrée 2022, une mixité des publics (scolaires et apprentis (qui sont à l'origine des demandeurs d'emploi), est organisée au sein de quatre mentions complémentaires du lycée hôtelier de Tahiti.

- **Les parcours d'orientation des élèves**

Une plus grande fluidité des parcours de formation entre les niveaux d'enseignement favorise la poursuite des études ainsi que la montée en compétence de nos élèves tout en évitant le redoublement qui est souvent source d'un abandon de la scolarité. Cette fluidité des parcours a aussi comme avantage de favoriser les rapprochements entre établissements proches et/ou complémentaires et faciliter la poursuite de la scolarité.

## **La Polynésie française développe des passerelles entre formations pour :**

- faciliter le passage de la voie professionnelle vers la voie générale et technologique ainsi que de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle ;
- éviter les ruptures de scolarité.

La passerelle est un dispositif individualisé permettant d'accompagner un changement de parcours au lycée, que ce soit au sein d'une même voie d'orientation (entre spécialités professionnelles ou séries de baccalauréat) ou d'une voie d'orientation à une autre. Elle s'entend principalement dans une logique ascendante (passage dans la classe supérieure). Une passerelle peut intervenir à tout moment de la scolarité en lycée, en cours d'année ou en fin d'année scolaire, en fonction de la situation particulière de l'élève.

La mise en œuvre d'une passerelle nécessite impérativement, de préparer l'élève en amont dans la mise en œuvre d'un projet constructif et réaliste au sein de l'établissement d'origine, de l'accompagner en aval dans l'acquisition de l'ensemble des compétences nécessaires pour réussir son parcours dans la voie choisie, soit au sein même de son établissement, soit vers un nouvel établissement.

En parallèle, 18 classes de 3ème prépa métiers sont actuellement en fonctionnement dans les collèges de Polynésie française, et une expérimentation de ce dispositif en lycée professionnel est envisagée pour la rentrée 2024. En ce qui concerne les orientations après la seconde, la Polynésie française présente des disparités notables comparées aux moyennes nationales. Le taux de passage de la seconde générale et technologique vers une première générale est de 50,8 %, vers une première technologique de 36,4 %, et vers une voie professionnelle de 4,6 %. À l'échelle nationale, ces taux sont respectivement de 66,2%, 24,3%, et 3,1%.

Le parcours «avenir», destiné aux élèves de la sixième à la terminale, encourage également ces derniers à se projeter dans l'avenir et à faire des choix d'orientation réfléchis, avec l'intégration de stages en entreprise dès la classe de 3e. Cette approche prépare concrètement les élèves au monde professionnel et a contribué à stabiliser le taux d'élèves de 3e non affectés à 2,1% en 2022/2023, témoignant des efforts continus pour affiner l'orientation et élargir l'offre de formation. Ces stratégies, en synergie, renforcent un système éducatif où chaque élève est équipé pour réussir dans la voie de son choix, assurant une transition fluide vers leur future carrière ou leurs études supérieures.

### **• L'évolution de la carte de formations**

L'évolution de la carte des formations doit continuer à développer l'offre, la rendre cohérente vis-à-vis des besoins du marché professionnel et permettre aux élèves une poursuite d'étude lorsque c'est possible.

Depuis 2016, la carte des formations s'est enrichie avec la mise en œuvre d'un diplôme spécifique à la Polynésie française, le certificat polynésien d'aptitude professionnelle (CPAP).

Les formations des CETAD sont en cours de recentrage sur les domaines d'une part de la petite ou moyenne hôtellerie et d'autre part de la gestion et de l'exploitation du milieu marin (GEMM). Leurs grilles horaires et leurs référentiels de formation ont été rénovés. Un Certificat Polynésien des Métiers d'Art (CPMA) a été créé à l'instar des CPAP dont la sculpture sur bois au CETAD de Taiohae (Iles Marquises) Une attention forte est apportée au développement des passerelles d'orientation pour faciliter la poursuite d'études : création de douze places en 1ère pro STHR destinées à l'accueil de jeunes titulaires d'un CPAP PMH ; création de douze places en bac pro MELEC destiné aux élèves de CPAP Polyvalent du Bâtiment (PB), dans un cadre de poursuite d'études post-CAP.

**Les taux de réussite témoignent de l'efficacité de ces initiatives :** en 2023, les taux de réussite pour les diplômés en CPAP ont atteint 81,82%, bien que légèrement inférieurs à ceux de 92,39% enregistrés en 2022. Quant au CPMA, les résultats sont très satisfaisants, avec un taux de réussite de 100% maintenu tant en 2023 qu'en 2022.

L'enseignement professionnel contribue à l'élévation du niveau de formation par l'orientation importante de titulaires du baccalauréat professionnel en sections de techniciens supérieurs (STS). Un pourcentage minimum de 35% en moyenne de bacheliers professionnels est pratiqué depuis la rentrée 2018. Dans la pratique, il est régulièrement dépassé puisqu'il avoisine, à la rentrée 2022, 40%. Par ailleurs, le taux de réussite au BTS pour les étudiants issus du baccalauréat professionnel a également connu une progression notable, passant de 71,6% en 2022 à 77,4%, illustrant l'efficacité de cette orientation dans la préparation des étudiants à réussir dans des formations post-bac plus spécialisées.

L'offre de formations professionnelles post CAP et post baccalauréat professionnel est complétée par l'ouverture de mentions complémentaires, notamment dans le domaine de l'hôtellerie-restauration. Depuis la rentrée 2022, la Formation Complémentaire d'Initiative Locale (FCIL) est proposée. La FCIL est une spécialisation visant à acquérir des compétences professionnelles bien déterminées pour répondre à la demande locale des entreprises. Par ailleurs, la formation tout au long de la vie, amène à développer la VAE (validation d'acquis d'expérience) mais également la mixité des publics dans les formations.

Le campus des métiers et des qualifications de l'hôtellerie et de la restauration du Pacifique, tradition de l'accueil et du partage en Polynésie française, poursuit son développement. Il s'est structuré sur le plan juridique en une association qui fédère toute la profession, des pensions de famille à l'hôtellerie de luxe, et les opérateurs de formation. Il est aussi un acteur du développement de l'apprentissage. Ainsi, à la rentrée 2022, des formations pour

apprentis (avec le statut de demandeur d'emploi dans l'attente de l'ouverture aux apprenants) sont mises en place au sein de mentions complémentaires (MC) au lycée hôtelier de Tahiti et au lycée de Bora Bora. Par ailleurs, un dispositif préparatoire à l'apprentissage est mis en place de manière expérimentale au sein de la MLDS afin d'amener des jeunes sortis du système scolaire ou des jeunes intéressés par l'apprentissage.

Les formations aux métiers de la mer vont être dynamisées par la création d'un campus des métiers et des qualifications des métiers de la mer. La volonté de la Polynésie-française de s'inscrire dans le développement des formations liées au milieu marin correspond à une demande sociale mais aussi une demande des professionnels de l'économie bleue. Depuis 2018, des réflexions du ministère de l'éducation ont été menées en lien avec le ministère en charge de la mer et la Direction des Ressources Marines. Le schéma directeur des formations a permis de définir des besoins en formations de niveau CAP/CPAP. Le certificat polynésien d'aptitude professionnelle Gestion et Exploitation en Milieu Marin (CPAP GEMM) répond à ce besoin. Depuis la rentrée 2022, deux CETAD accueillent une section de CPAP GEMM (Tubuai et Faaroa). A la rentrée 2023, le CETAD de Rangiroa offre aux élèves la formation. Une ouverture supplémentaire est prévue à la rentrée 2024. La mise en œuvre du CPAP GEMM avec la préparation des deux titres professionnels du certificat de pilote lagonaire et du certificat de patron lagonaire « pêches et cultures marines » permet de répondre aux besoins identifiés par le Pays en formation de niveau 3.

Le bac pro aquaculture implanté sous l'égide du ministère de l'agriculture, correspondant à un autre niveau de formation. Le CAP composites plastiques chaudronnées, compte tenu du vivier d'entreprises du secteur présent sur la presqu'île de Tahiti, est implantée au lycée polyvalent de Taravao depuis la rentrée scolaire 2022. Une réflexion est menée pour développer dans le même établissement une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) sur la fabrication et la réparation des voileries.

- **L'école inclusive**

Trente-trois Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) publiques existent sur l'ensemble des archipels de la Polynésie française, prenant en compte l'évolution du nombre d'élèves en situation de handicap. Trente et un dispositifs permettent l'accueil d'élèves en situation de troubles des fonctions cognitives ou troubles psychiques, deux sont dédiés à l'accueil d'élèves malentendants et sourds.

Au total, la Polynésie française compte quarante dispositifs ULIS (trente-trois dans le public et sept dans le privé) avec des effectifs totaux de 346 élèves (168 élèves en ULIS école, 148 élèves en ULIS-collège et 30 en ULIS- lycée.).

Les agents d'éducation pour élèves en situation de handicap (AE-ESH) accompagnent dans leur scolarité en milieu ordinaire certains élèves reconnus dans le champ du handicap. Sur les 645 élèves qui bénéficient d'une notification d'accompagnement humain prononcé par la CTES, 604 élèves bénéficient de l'accompagnement en 2022-2023. Ce qui correspond à 299 élèves en suivi individuel et 346 en suivi collectif (élèves bénéficiant de la compensation d'un dispositif ULIS). 41 élèves dûment notifiés n'ont toutefois pu bénéficier d'un suivi individuel en 2022-2023. Toutes les heures d'accompagnement actées par la CTES ne peuvent en effet être attribuées, soit parce que l'établissement scolaire est situé dans les îles éloignées, soit parce que l'élève est arrivé dans l'école après les affectations des AE-ESH (déplacement de la famille), notamment parce que les moyens en AE-ESH ne couvrent pas les besoins. Il manque à ce jour 398 heures d'accompagnement pour mettre en œuvre l'intégralité des accompagnements prononcés.

**En 2022-2023, pour réaliser les accompagnements, 134 AE-ESH ont été employés (pour 127,75 ETP) : 62 personnels titulaires, 53 personnels stagiaires et 17 personnels en CDD,**

L'augmentation du nombre d'AE-ESH depuis plusieurs années a permis de mieux répondre aux besoins d'accompagnement individuel et collectif et d'augmenter significativement le nombre d'élèves qui bénéficient d'une aide humaine.

**Nombre d'élèves notifiés AE-ESH par année scolaire :**

Année scolaire	2018/2019	2019 /2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Nb d'élèves notifiés AE-ESH	517	552	572	585	645
Nb d'élèves non suivis AE-ESH-I	76	40	38	41	41
Nb d'élèves suivis par des AE-ESH-individuels	177	215	238	223	258
Nb d'élèves suivis par des AE-ESH-collectifs	264	297	296	321	346
Nb d'élèves suivis par des AE-ESH au total	441	512	534	544	604



### Détail par postes ETP sur les 3 dernières années :

	NB notifiés	Élèves	NB d'ETP	Nb d'AE-ESH
2018/2019	517		85	89 (68 titulaires+21 CDD)
2019/2020	552		102	115 (68 titulaires+47 CDD)
2020/2021	572		117	125 (68 titulaires+57 CDD)
2021/2022	585		116	125(70 titulaires +55 CDD)
2022/2023	645		127 +0,75	134 (64 titulaires +53 stagiaires + 17 CDD)



### 3. LE SOUTIEN DE LA POLITIQUE D'ÉDUCATION :

- **La prévention et la lutte contre le décrochage scolaire et la déscolarisation**

L'article 15 de la Charte de l'éducation définit l'élève « décrocheur » à partir de deux critères : être au-delà de l'obligation scolaire (16 ans) et ne pas avoir obtenu au moins un diplôme national de niveau 3 (type CAP, CPAP). Pour identifier ces jeunes décrocheurs, le ministère de l'Éducation de Polynésie française a fait le choix de suivre l'indicateur du nombre de jeunes non retrouvés dans la base élève académique du second degré. En 2016, le nombre d'élèves décrocheurs était de 740 élèves et également en 2022/2023. Toutefois, il est important de souligner que depuis 2016, une nouvelle méthodologie a été adoptée pour identifier ces élèves, passant d'une simple comptabilisation à une identification précise de chaque cas. D'autres élèves sont dits déscolarisés. Ce sont des jeunes dans l'obligation scolaire, donc âgés de moins de 16 ans, qui ne sont pas retrouvés sur les bases élèves

entre deux années scolaires. En 2016, le nombre d'élèves déscolarisés est de 968. Il est de 782 élèves au cours de l'année scolaire 2022-2023. En cumul, les élèves non retrouvés sur les bases informatiques entre deux années scolaires (décrocheurs et déscolarisés) étaient 1 708 en 2016 et 1 522 en 2022/2023, soit une baisse significative. Il convient de noter que parmi ces élèves non retrouvés sur les bases élèves de Polynésie française, figurent ceux qui ont quitté la Polynésie, soit pour poursuivre leur scolarité sur un autre territoire français ou à l'étranger, soit pour intégrer des établissements relevant du ministère de l'Agriculture. En parallèle des données relatives au décrochage et à la déscolarisation, l'absentéisme scolaire est également un indicateur essentiel suivi par la direction de l'éducation en Polynésie française. Cet indicateur revêt une importance particulière, car il permet de détecter de manière précoce les signes avant-coureurs de potentiel décrochage scolaire.



Absences élèves % des moyennes d'absence	2020/2021	2021/2022	2022/2023
1 <sup>er</sup> degré	14,4 %	14,4%	11,8%
2 <sup>nd</sup> degré	15,7%	14,7%	13,5%



En 2020/2021, le taux d'absentéisme a été particulièrement élevé, exacerbé par les perturbations liées à la pandémie de COVID-19. En 2022/2023, bien que l'absentéisme ait globalement diminué dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, il reste cependant significativement élevé dans les lycées.

Les équipes pédagogiques mènent des actions ciblées pour rescolariser les élèves concernés. Ainsi dans chaque établissement de la Polynésie française, existe un Groupe de Persévérance Scolaire (GPS) qui repère et prévient les ruptures scolaires. Ce dispositif siège au moins une fois par mois. Des partenaires peuvent y être conviés (ex. services sociaux, PJJ, Fare Tama Hau...).

**Depuis la rentrée 2023, la MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) s'est transformée en MPS (mission pour la persévérance scolaire). Au-delà du seul changement de nom, la Polynésie française veut montrer sa volonté et son ambition de mettre en place une véritable politique éducative systémique en faveur de la persévérance scolaire : pratiques pédagogiques accrocheuses, qualité de la relation enseignants-élèves, pratiques d'évaluation encourageantes, attention au climat scolaire et à la parole de l'élève, lieux et temps d'écoute, bien-être des élèves dans les établissements, pratiques des langues et des arts polynésiens, offre de formation de proximité et en lien avec les possibilités d'insertion. Les objectifs de la MPS sont les suivants :**

- Prévenir les ruptures scolaires au travers des parcours aménagés et des passerelles.
- Mobiliser les ressources professionnelles de proximité grâce aux acteurs locaux, aux partenariats et aux institutions éducatives.
- Accueillir et accompagner sous statut scolaire les jeunes de plus de 16 ans sans diplôme et en situation de décrochage en favorisant le lien social.
- Former et qualifier ce jeune public par une remise à niveau scolaire et par un accompagnement vers un niveau de qualification et/ou vers l'emploi.

**En cas de non-retour en classe, une procédure est mise en place :** courrier du chef d'établissement ou de l'IEN, courrier du ministre en charge de l'Éducation puis signalement aux services compétents.

- **Les transports scolaires**

L'organisation et la qualité du transport scolaire ont un impact fort sur l'assiduité des élèves. Ce sont des enjeux essentiels pour la Polynésie française.

Depuis la rentrée scolaire d'août 2019, la Polynésie française a fait le choix d'un dispositif de gratuité des transports, en fréquence journalière et hebdomadaire, des étudiants afin de contribuer à la poursuite de leurs études. Pour l'ensemble des élèves, le bénéfice au transport scolaire est conditionné par une distance à plus d'un kilomètre entre le domicile et l'établissement scolaire.

L'organisation du transport scolaire, exercée par la direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE), est régie par les délibérations n° 79-18 du 29 janvier 1979 modifiée. Le coût global de ce service s'élève à plus de 1,7 milliard XPF.

A la rentrée 2023, le financement du transport scolaire voit l'État contribuer à hauteur de 19,80 % du budget total, tandis que le reste, soit 80,2 %, est pris en charge par le Pays.

Cette même année, 29 337 élèves ont été transportés, répartis entre différents modes de transport : 25 927 par voie terrestre, 1 569 par voie maritime et 1 841 par voie aérienne. Par rapport à 2019, le transport terrestre a connu une augmentation significative de 11,1 %, et le transport maritime a également progressé, avec une hausse de 7,02%. En revanche, le transport aérien a enregistré une baisse de 5,30%.

Ces variations peuvent être partiellement attribuées à plusieurs facteurs. Tout d'abord, la modification du calendrier scolaire a augmenté la fréquence des rapatriements, permettant aux élèves internes de rentrer plus souvent chez eux. Ensuite, l'expansion du dispositif « cycle 3 à l'école » a retardé le transfert des élèves vers des collèges d'accueil sur d'autres îles, réduisant la nécessité des déplacements aériens. Enfin, une baisse globale des effectifs élèves constitue un troisième facteur significatif, impactant directement la fréquentation des services de transport scolaire.

**Dans le souci d'une constante satisfaction de l'utilisateur, il convient de continuer à travailler à l'extension de la couverture des transports et à la mise en place d'outils tels que :**

- l'amélioration de la mise en œuvre de transport pour les élèves porteurs de handicap ;
- l'amélioration des conditions de transport scolaire routier dans les archipels dit éloignés ;
- la mise en place d'applications numériques pour identifier en temps réel la programmation des lignes de dessertes,

les horaires journaliers de passage et les arrêts de chaque bus ;

- le développement de la visibilité des plans de transport ou des plans de vol ;
- la rédaction d'un règlement intérieur ou d'une charte des droits et devoirs des usagers ;
- la refonte des textes réglementaires.
- **La mobilité des étudiants et des personnels avec les programmes Erasmus.**
  - Le programme KA131 ERASMUS + de l'enseignement supérieur permet le financement de mobilités pour les étudiants à des fins de stage et du personnel de l'enseignement dans le cadre d'études ou de formation. Ce programme est une opportunité, pour les bénéficiaires de découvrir les pays de la communauté européenne ou des pays tiers. Cette ouverture à l'international favorise les échanges interculturels, la pratique d'une langue étrangère. Cette découverte d'environnements, socio-culturels, économiques et politiques différents agit aussi souvent comme un élément dynamisant sur l'étudiant, elle lui impulse un regain de motivation et un intérêt accru pour sa formation. Ainsi, elle contribue à la persévérance scolaire, redonne de l'ambition et le désir de réussir.

La mobilité des enseignants est aussi encouragée par de nombreux dispositifs. Elle est une priorité de l'Union Européenne car la découverte d'autres systèmes éducatifs est un levier d'évolution des pratiques, permettant d'accroître les performances de l'École. Les activités du « Consortium Polynésie française » ont débuté en 2014 avec deux lycées. Il compte à présent neuf partenaires dont six établissements scolaires.

Entre 2019 et 2020, les subventions accordées au consortium sont passées de presque 110 000€ à plus de 200 000€ selon les programmes, pour 35 mobilités (33 étudiants et 2 personnels). Pour la convention 2021-2023 (01/09/2021 au 31/10/2023), le budget obtenu est de 200 104€ pour 52 mobilités. Le rapport intermédiaire a été l'occasion de présenter des demandes supplémentaires en termes de budget et de mobilités. Le consortium a obtenu une rallonge de 12 987€.

Les partenariats stratégiques sont des projets qui concernent les établissements scolaires titulaires d'une charte ERASMUS+. Ils ne sont pas forcément membres du « Consortium Polynésie ». Une dizaine de projets ont été recensés depuis 2013.

Période	Établissement	Nom du projet
2013/2016	Collège d'Afareaitu	The Culture train
2014/2017	Lycée Professionnel St Joseph	"A retrospective look at World War 1 from a regional point of view"
2014/2017	Lycée Aorai	It's my life, it's my choice - IML
2015/2018	Lycée Polyvalent du Taaone	We believe in a better Europe
2015/2018	Lycée Polyvalent du Taaone	Faversham - Globalnesia
2017/2020	Lycée St Joseph Pirae	Citoyenneté européenne et multiculturalisme
2018/2021	Lycée St Joseph Pirae	No Man is an island (NoMI)
2019/2021	Lycée du Diadème	Multimedia Multidisciplinarity, Multiculturalism
2021/2023	LP de Taravao	Global Alternatives for Young Actors - GAYA
2021/2023	Lycée du Diadème	Next Génération Digital Learning

#### Projections :

- Continuer à offrir à plus d'établissements la possibilité d'intégrer le consortium ou de s'inscrire dans des partenariats stratégiques.
- **Demander deux accréditations supplémentaires pour le consortium afin de répondre à des demandes :**
  - KA 120 SCH pour l'organisation scolaire
  - KA 120 VET pour l'enseignement et la formation professionnelle.

- **Le numérique éducatif**

Dans le paysage éducatif polynésien, l'accès à un espace numérique de travail (ENT) adapté et équitable est devenu un enjeu majeur pour la communauté éducative. La diversité des situations, notamment géographiques et technologiques, accentue la nécessité d'un ENT robuste et accessible. Les disparités se manifestent particulièrement par une concentration des établissements scolaires sur l'archipel de la Société (82 %) et un débit de connexion à internet nettement plus performant à Tahiti qu'ailleurs. Toutefois, la Polynésie française a fait le choix audacieux de pallier ces inégalités et de connecter tout son territoire en haut et très haut débit. Les Assises du numérique éducatif, tenues en mars 2021, ont mis en lumière cette aspiration en préconisant l'instauration d'un ENT sécurisé, gratuit et adapté aux spécificités de la Polynésie.

Après une phase d'expérimentation courant sur les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, un appel d'offres a été lancé et remporté en mai 2023 par un groupement de sociétés composé d'Édifice, Tahiti Numérique et Brainix-IT. Leur proposition est basée sur l'utilisation de la plateforme au nom tahitien de « Natitahi » pour le premier degré et de « Natirua » pour le second degré, plateformes déjà éprouvées et appréciées par la communauté éducative dans de nombreux territoires métropolitains. Le déploiement de cette solution, prévu en trois vagues sur trois ans, prend en compte non seulement les contraintes géographiques et technologiques, mais aussi l'expérience des établissements dans l'utilisation d'un ENT, favorisant ainsi une transition douce et efficace pour la communauté éducative.

L'ampleur de ce projet demande une gestion rigoureuse et bien organisée pour répondre aux besoins de la communauté éducative. Un poste de chef de projet a été créé. Il est chargé de coordonner l'ensemble des parties prenantes et d'être l'interface entre elles. Différents comités - pilotage, formation, technique et utilisateurs - ont été mis en place pour la réussite du déploiement.

Se réunissant régulièrement, ces comités permettent d'assurer un suivi continu et de répondre de manière proactive aux défis inhérents à un projet de cette envergure, toujours dans l'optique de servir au mieux les acteurs de la communauté éducative. L'objectif principal de l'ENT Polynésien est de fournir à chaque élève un accès équitable et inclusif à l'éducation. Il s'agit de permettre à chaque apprenant, indépendamment de son emplacement géographique ou de sa situation sociale, d'accéder à un vaste éventail de ressources pédagogiques et d'outils de collaboration en ligne. Cette accessibilité favorise non seulement l'équité éducative, mais elle encourage également l'autonomie des apprenants et le développement de compétences numériques essentielles pour le 21<sup>e</sup> siècle.

**Pour une école numérique de Polynésie française toujours plus performante, et dans le droit fil des préconisations des Assises du numérique, les efforts sont concentrés sur les priorités suivantes :**

- **Ouvrir la voie aux pratiques pédagogiques innovantes:** La plateforme offre un espace sécurisé et flexible où les enseignants peuvent expérimenter et partager des approches pédagogiques innovantes, des méthodes d'enseignement nouvelles et créatives. L'ENT servira aussi d'outil essentiel pour valoriser et diffuser ces pratiques innovantes.
- **Construire le citoyen d'aujourd'hui et de demain :** L'ENT est un outil clé pour transmettre les valeurs civiques et éthiques et pour préparer les élèves à être des citoyens responsables et actifs dans la société numérique et mondiale. Chaque outil de l'ENT - Blog, Wiki, Fil d'actualité, Espace de stockage, Moteur de recherche, Messagerie, Agenda, Bureautique en ligne - correspond à des outils disponibles sur Internet. Mais, en étant intégré dans un environnement éducatif contrôlé, le Pays s'assure que l'apprentissage des compétences numériques de élèves peut se faire de manière sûre et éthique.

- **Former et accompagner les formateurs et les enseignants au et par le numérique** : Les enseignants et les formateurs sont accompagnés dans l'utilisation de l'ENT pour maximiser la réussite de tous les élèves, y compris par le développement de dispositifs hybrides. L'approche inclue également la formation par les pairs, où les enseignants expérimentés dans l'utilisation de l'ENT peuvent partager leurs compétences et leurs connaissances avec leurs collègues. Cette collaboration renforce le réseau professionnel et encourage une utilisation plus efficace et innovante de l'ENT dans la pédagogie.
- **Faciliter la production collaborative de ressources à toutes les échelles** : La collaboration est au cœur de l'efficacité éducative, et l'ENT se positionne comme un facilitateur clé dans ce domaine en permettant la création, le partage et l'adaptation de ressources pédagogiques à différents niveaux du système éducatif. Que ce soit au niveau local d'un établissement ou à une échelle plus large comme l'académie, l'ENT permet une synergie entre enseignants, formateurs et administrateurs. Ces efforts renforceront non seulement la pertinence de l'ENT, mais aussi sa capacité à répondre de manière dynamique aux besoins des élèves, des familles et des enseignants.
- **Développer le sentiment d'appartenance des élèves à leur école et leur établissement** : En faisant de l'ENT un commun numérique, nous créons une communauté virtuelle où les élèves peuvent interagir, partager et apprendre ensemble. Cette connexion numérique renforcera le sentiment d'appartenance à leur communauté éducative, les encourageant ainsi à se sentir investis dans leur établissement, et les motivant à mieux apprendre.
- **Promouvoir la co-éducation via une meilleure implication des familles** : L'ENT sert de lien entre les établissements et les familles, en offrant un accès transparent aux ressources pédagogiques, au suivi des progrès, et à des outils de communication sécurisés. Cette intégration favorise une

collaboration étroite entre les familles et les établissements scolaires, encourageant une participation plus active des parents dans la vie éducative de leurs enfants. Ainsi, l'ENT contribue à un environnement d'apprentissage cohérent et solidaire, en renforçant la confiance et l'engagement familial.

Pour mettre l'accent sur le numérique éducatif au service des apprentissages, un inspecteur du premier degré est missionné par le ministre. Il travaille en synergie avec la DANE et de l'INSPE pour mutualiser les actions et les moyens, en inter-degrés.

La formation des formateurs, notamment des référents numériques du premier et du second degré, est renforcée. Les enseignants référents aux usages du numérique (ERUN) bénéficient de trois regroupements dont un pendant le campus numérique Ludovia, en lien avec l'université de Polynésie française. La participation de référents numériques au salon ÉducaTec-ÉducaTice annuel de Paris permet de renforcer leur expertise en facilitant leur accès à des ressources de portée internationale.

Le télé-enseignement par écrans tactiles, commencé en 2021-2022, se poursuit entre trois sites de la Polynésie : l'école de Fakarava aux Tuamotu, son collège de rattachement à Rangiroa et le site de la DGEE. Ce projet pédagogique a donné l'opportunité à l'équipe du centre de lecture et médiathèque de la DGEE de partager des moments littéraires et plus précisément d'organiser des débats littéraires avec les élèves du cycle 3 de l'école Fakarava. Ce projet a également permis d'améliorer la communication entre l'école de Fakarava et le collège de Rangiroa, notamment pour le cycle 3.

Le Bureau de la Production Édition et Média et le bureau de la production pédagogique audiovisuelle de la DGEE élaborent et éditent des supports et ressources pédagogiques pour le premier et le second degré, à destination de la communauté éducative, notamment des élèves, des personnels enseignants, des familles,

des personnels d'encadrement, des personnels administratifs. Ils apportent leur contribution dans des projets de circonscription du premier degré et répondent aux nombreuses sollicitations du corps d'inspection en fonction des besoins pédagogiques identifiés sur le terrain (mission ASH, CJA, maternelle, mathématiques, plurilinguisme, numérique, lutte contre le décrochage scolaire ou voie professionnelle).

EBOOKS.EDUCATION est une plateforme numérique créée par la DGEE et dédiée aux enfants de 0 à 16 ans. Sa particularité est de proposer gratuitement des eBooks dédiés à la Polynésie française. Cette bibliothèque numérique de l'éducation, accessible sur [www.ebooks.education.pf](http://www.ebooks.education.pf), a pour mission de rassembler et valoriser le patrimoine littéraire et culturel de la DGEE, par la rétro-numérisation des collections physiques existantes et par la production de nouvelles ressources numériques. On trouvera aussi bien des légendes polynésiennes et des albums jeunesse en langues polynésiennes ou des ouvrages didactiques, manuels et outils pour enseignants. Les eBooks sont proposés en différents formats (PDF, ePub, AudioBook, FlippingBook et instaNovel) lus directement en ligne ou téléchargeables gratuitement pour les lire plus tard hors connexion. L'objectif recherché est de développer le plaisir d'aller à la rencontre d'histoires de manière autonome et de favoriser la littératie familiale en partageant des moments de plaisir et de complicité. La mise en ligne d'une nouvelle ressource pédagogique s'accompagne d'une communication sur les réseaux sociaux, notamment sur le site Facebook de la DGEE, troisième site le plus fréquenté de l'administration polynésienne derrière le SEFI (emploi) et la CPS (sécurité sociale).

La DGEE produit régulièrement des ressources pour l'enseignement et la formation des enseignants. Ces productions sont disponibles en ligne sur la chaîne YouTube AV/DGEE ou directement dans M@gistère pour les contenus destinés uniquement aux enseignants. A titre d'illustration, les productions portent l'enseignement du fait nucléaire, du reo tahiti, de l'anglais, le changement climatique,

l'artisanat polynésien. Des capsules ont aussi été produites pour la mission pour la persévérance scolaire, le forum de l'orientation postbac, la découverte de la voie technologique. En 2023-2024, l'accent est mis sur Génération 2024 avec le montage du clip vidéo du chant emblématique "où va le monde ?" ainsi que des capsules-vidéos qui seront diffusées en 2024.

- **Les actions en faveur de la parentalité**

Les élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école et aux conseils d'administration représentent un moment essentiel de la vie des écoles et des établissements, pour le sentiment d'appartenance à la communauté éducative et une co-éducation constructive.

Pour le second degré, les taux de participation des parents aux élections au cours des années scolaires 2020-2021, 2021-2022, et 2022-2023 montrent une implication significative dans certains archipels. Plus de la moitié des parents dans les Australes et aux Marquises se sont mobilisés, avec des taux de participation respectifs de 65,4 %, 75,0 % et 69,3 % aux Australes, et de 62,3 %, 57,5 % et 64,5 % aux Marquises. Cependant, les chiffres révèlent une participation moins élevée dans d'autres archipels, tels que les îles du-Vent (20,1 %, 21 %, 21,6 %), les îles Sous-le-Vent (23,9 %, 23,4 %, 23,7 %) et les Tuamotu-Gambier (19,9 %, 34,1 %, 35,6 %). Ces données soulignent l'importance de continuer à encourager la participation des parents à travers toutes les régions pour renforcer leur rôle actif dans les processus décisionnels éducatifs.

Le ministère de l'éducation encourage les établissements à plus s'ouvrir aux représentants des parents notamment, par la mise à disposition d'un local à destination des associations de parents d'élèves. Selon la dernière enquête réalisée auprès des établissements, environ 50% des collèges et 40% des écoles primaires disposent d'un espace dédié aux parents. Toutefois, ce taux est nettement inférieur dans les Centres pour Jeunes Adolescents (CJA) et les lycées, où il ne dépasse pas 20%.

Il accompagne les associations dans l'organisation de séminaires et de formations destinés à promouvoir une parentalité éclairée.

- **L'évolution de l'organisation de la DGEE**

**La DGEE exerce des missions très diverses** : pilotage de l'action éducative, équipement informatique des établissements, bourses et transports scolaires des élèves, construction et maintenance des établissements, gestion de plus de 5000 fonctionnaires. Elles nécessitent de fortes compétences administratives. Aussi, dans un souci d'un meilleur service rendu et pour répondre aux mieux aux attentes de ses partenaires et de ses usagers, la DGEE s'est dotée d'une nouvelle organisation en 2023 avec la création d'un poste de secrétaire général. Le secrétaire général est désormais chargé de piloter le travail administratif en matière de gestion des personnels, gestion des moyens et des finances, organisation scolaire, examens, statistiques, constructions scolaires, marchés publics, affaires juridiques, contentieux. Il est aussi chargé de la coordination de l'action de l'administration de la DGEE avec celle du vice-rectorat. **Trois chargés de mission sont rattachés à lui** : un **contrôleur de gestion qui a pour rôle de construire et mettre en place des outils d'analyse et de pilotage des moyens** : indicateurs, tableaux de bord, tableaux de suivi. Il a aussi pour mission d'accompagner les agents dans l'utilisation des applications nationales et de mettre en place des fiches de procédures ; un **préventionniste** pour permettre à la DGEE de rédiger et mettre en œuvre un document unique d'évaluation des risques ainsi que d'accompagner les établissements pour l'élaboration de leurs plans particuliers de mise en sûreté face aux risques majeurs et face aux intrusions ; un **chargé de mission sécurité et sûreté** qui a pour principale mission de définir et déployer des dispositifs de sensibilisation, de formation initiale et de perfectionnement des gestes de premiers secours à l'intention des élèves, des personnels de l'éducation et des agents de la DGEE. Toujours pour mieux répondre à la complexité grandissante de l'action administrative, la DGEE s'est dotée d'un bureau des marchés publics. Jusqu'alors, elle avait recours aux services de l'établissement des achats groupés (EAG)

pour l'acquisition de divers matériels ou équipements. Or, depuis sa dissolution, les marchés ont été repris par la DGEE en lien avec la direction de la commande publique. Au vu du nombre et de la charge de travail que nécessite la passation d'un marché public, il est apparu nécessaire pour la DGEE de se doter d'un bureau des marchés publics.

**Pour mieux défendre la Polynésie française dans le cadre de l'action contentieuse devant le tribunal administratif, et pour mieux suivre les enquêtes et procédures disciplinaires touchant des agents de l'éducation, la DGEE a créé son département des affaires juridiques composé de deux bureaux** : Un bureau contentieux et réglementation et un bureau disciplinaire et conseils. Enfin, le département en charge des ressources humaines a été restructuré avec un département dédié à la gestion des personnels de la fonction publique de l'État et un département dédié à la gestion des personnels de la fonction publique du Pays. En effet, leurs statuts, les règles de mobilité et d'avancement diffèrent beaucoup.

En 2023, la DGEE a aussi adapté son organisation afin d'être au service des priorités nouvelles du ministère de l'éducation. Ainsi, suite à la nomination d'un nouveau ministre en charge de l'éducation, Ronny Teriipaia, la DGEE a créé en son sein un pôle des langues et culture polynésiennes et du plurilinguisme (LCPP) autour de trois objectifs majeurs : dynamiser l'enseignement des langues à l'école, accompagner toutes les écoles et les CJA de Polynésie, et fournir des outils et une formation aux enseignants.

#### **4. LA VIE DE L'ÉLÈVE**

- **Le climat scolaire**

Favoriser l'expression de la démocratie collégienne et lycéenne contribue à l'instauration d'un climat scolaire serein. Ainsi, la mise en place d'une plateforme de travail collaboratif (Whaller) à disposition des représentants de chaque établissement du second degré permet d'impliquer davantage les élèves dans la recherche de solutions améliorant leur bien-être, vecteur de leur réussite.

A la demande des élèves, une réflexion sur la prévention et la gestion des situations de harcèlement a abouti à l'élaboration d'un protocole territorial auquel se rattachent les protocoles rédigés par chaque structure scolaire.

Les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) sont des instances consultatives au sein des établissements scolaires de second degré. Instaurés depuis 2017 en Polynésie française, ils regroupent des représentants de l'ensemble de la communauté éducative d'un établissement scolaire. Leur objectif est de définir et de faire vivre le parcours d'éducation à la santé et à la citoyenneté de l'établissement par la mise en œuvre d'actions de prévention, de projets et la mise en place de partenariats. Sur 35 établissements scolaires du second degré, 22 ont des CESC actifs (14 collèges et 7 lycées) qui participent pleinement à la politique de prévention sur des thématiques prégnantes en Polynésie française telles que l'éducation à l'alimentation ou à l'utilisation des écrans, la lutte contre toutes les formes d'addictions, de violence... Le nombre de partenaires est important.

Un premier CESC inter degrés a vu le jour en 2021. Il regroupe les écoles et collèges de la zone de Papeete. Ces initiatives doivent être développées et se réfléchir à l'échelle des bassins pour une parfaite adaptation au public accueilli.

De leur côté, les enquêtes locales de climat scolaire (ELCS) permettent de recueillir des indicateurs importants de la perception qu'ont les usagers et les professionnels des établissements scolaires. Elles permettent également de définir des axes de progrès contribuant à améliorer le bien-être de tous, notamment celui des élèves. Un climat scolaire harmonieux est un facteur essentiel de réussite scolaire. Les ELCS initiées en décembre 2021, ont été menées dans 57 établissements (soit plus d'un tiers du territoire) provenant de tous les archipels. Il convient que tous les établissements scolaires polynésiens aient participé au moins une fois aux enquêtes de climat scolaire avant la fin 2023.

La lutte contre le harcèlement scolaire commence par l'apprentissage, dès le plus jeune âge, des règles du vivre ensemble dans le respect de l'autre. Ainsi, les bons messages doivent être passés très tôt, dès le début de la scolarité, afin de permettre à l'enfant de se les approprier et de les mettre en œuvre. Dans le but d'impliquer fortement les plus jeunes de nos élèves, le ministère de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique a lancé un concours destiné à trouver la mascotte qui deviendra l'ambassadeur de la lutte contre le harcèlement au sein de nos écoles.

Les écoles et établissements ont reçu le protocole d'action en cas de harcèlement en leur sein et ont été invités à le décliner selon leurs situations.

- **Le dispositif écoles et centres de jeunes adolescents (CJA) en santé**

La création du label "Ecole en Santé" répond à la nécessité d'impulser auprès des élèves une posture intégrant bien-être et santé, alliant esprit et corps sains.

En partenariat avec le Ministère de la Santé et la DGEE, dix thématiques sont proposées dont l'alimentation, l'activité physique, l'hygiène corporelle. Des passerelles ont été pensées pour relier ce projet à la dynamique induite par Génération 2024 qui reprend nombre de ses thématiques.

A ce jour, l'ensemble des CJA a proposé un plan d'actions dans ce sens, participant ainsi à l'amélioration du climat scolaire, renforçant les partenariats avec la commune, impliquant la communauté et la famille.

Une vingtaine d'écoles primaires a suivi le mouvement en œuvrant par des actions cohérentes à l'obtention du label qui matérialise, chaque année, leur implication.

En 2021-2022, l'accent a été mis entre autres sur l'alimentation, avec le projet "Du jardin à l'assiette" : création de jardins potagers pédagogiques, utilisation de composteurs connectés, réflexion avec les communes autour de produits introduits dans la restauration scolaire en circuit court. Neuf écoles, réparties sur l'ensemble du Territoire polynésien ont choisi ce thème et sont accompagnées dans la création de ces jardins potagers à vocation pédagogique. Le bilan à la fin de l'année scolaire 2022-2023 indique que 77 écoles étaient engagées dans le processus de labellisation pour l'année suivante, ce qui représente 42% des écoles publiques de Polynésie française. Cela concerne 14 214 élèves. Le dispositif est appelé à se poursuivre et à se renforcer, notamment à travers le Plan de Transition Alimentaire 2024-2034 qui impliquera tous les services du territoire. Dans son Plan Annuel de Formation, la DGEE a également programmé des formations spécifiques à cette thématique pour les enseignants, avec le soutien de deux départements chargés de coordonner le dispositif sur les plans administratif, technique et pédagogique.

- **L'aide aux élèves défavorisés par les fonds sociaux et les bourses**

La circulaire du 13 juillet 2017, instaure les règles d'utilisation des fonds sociaux et la simplification de la procédure d'attribution aux 35 établissements scolaires de Polynésie française. La circulaire du 6 Juillet 2018, étend le bénéfice des aides du Fonds social aux étudiants de BTS et classe préparatoire.

Entre 2017 et 2022, le montant des crédits d'état des fonds sociaux était de 78 219 570 FCP par année civile.

Pour faire face aux besoins engendrés par la crise sanitaire, le Pays a octroyé aux établissements des crédits supplémentaires

à hauteur de 10 millions XPF pour l'année 2020 et de 50 millions XPF pour les années 2021 et 2022.

**Près d'un élève sur deux bénéficie d'une bourse dans le second degré (49,2 % en 2022-2023). Cette aide est essentielle pour maintenir l'égal accès de tous à l'éducation, prévenir l'absentéisme et le décrochage et favoriser la persévérance scolaire. Le budget global alloué aux bourses est de 1,2 milliards XPF incluant le dispositif « Titeti Turu Ha'api'i ra'a » (bourses pour les étudiants hors Polynésie française).**

- 624,211 millions XPF pour les bourses secondaires pour environ 14 358 boursiers ;
- 443,615 millions XPF pour les bourses supérieures pour environ 387 étudiants ;
- 102,180 millions XPF pour les bourses majorées pour environ 118 étudiants ;
- 44,483 millions XPF destinés au dispositif Titeti Turu ha'apí'ira'a;
- 30 millions XPF pour la couverture sociale Polynésie.

A l'issue de la période de crise sanitaire qui a eu des impacts économiques forts sur les élèves et leurs familles, la perspective essentielle est de poursuivre la facilitation des démarches administratives permettant aux élèves éligibles d'accéder à ces aides importantes pour la poursuite de leur cursus de formation.

Les bourses majorées, attribuées au mérite, permettent de toucher aussi des élèves appartenant à la classe moyenne ou favorisée.

- **Les weekends en internat (WEI) et programmes de loisirs éducatifs en internat (PLEI)**

Le taux d'élèves internes en Polynésie française est supérieur à celui de la métropole (pour les lycéens généraux et technologiques, 13 % pour la Polynésie française contre 7 % pour la métropole et en collèges, environ 6 % pour la Polynésie française contre moins de 1% pour la métropole).

Les PLEI et les WEI permettent aux internes de Polynésie française qui ne rentrent dans leur famille que deux fois (lycéens) ou trois fois (collégiens des îles éloignées) dans l'année, de bénéficier pendant les congés scolaires de courte durée et les week-ends, d'une prise en charge éducative organisée par les mouvements associatifs, dans un cadre conventionnel. Ces dispositifs organisent un accueil de qualité et s'assurent ainsi de la régularité de leur fréquentation scolaire.

A ce jour, sept associations gèrent ces dispositifs, pour 15 établissements pour les PLEI et 21 établissements pour les WEI. Un total de 1 203 élèves internes en bénéficie. Le coût a atteint 445 915 550 XPF en 2021/2022 et s'établit désormais à 399 785 500 XPF à la rentrée 2023.

D'ailleurs, plus de la moitié des élèves accueillis dans les WEI et les PLEI proviennent de milieux sociaux défavorisés, mettant en lumière l'importance sociale de ces programmes. Le bilan de ces dispositifs est largement positif, avec des taux de fréquentation et de satisfaction des jeunes, qui dépassent respectivement les 94% et 96%.

Ces dispositifs permettent non seulement à maintenir l'égalité d'accès à l'éducation et à la réussite pour tous mais également de financer des associations populaires et de favoriser l'emploi d'animateurs.



## 2. ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONVENTION 2016-2026 N°99-16 DU 22 OCTOBRE 2016 RELATIVE À L'ÉDUCATION ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'ÉTAT

La convention signée entre la Polynésie française et l'État en 2016 sera à expiration en 2026. Il a été proposé au vice-rectorat lors de l'ancienne mandature de faire le bilan et de travailler sur les évolutions de la future convention dans le cadre de groupes thématiques au cours de l'année scolaire 2023-2024 et un début du travail de rédaction de la nouvelle convention en 2025.

Le vice-recteur actuel de la Polynésie française a indiqué devant l'actuel ministre de l'éducation de la Polynésie française ne pas être mandaté pour travailler sur la convention et refuse à ce jour tout échange sur le sujet.

### 1. UN CADRE INSTITUTIONNEL A PRIORI CLAIR

En application de la loi organique (LO) n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée, la Polynésie française a une compétence de principe dans tous les domaines (art.13 LO) non expressément réservés à l'État (art.14 LO).

**Deux périmètres d'intervention sont définis pour la compétence de l'éducation :**

- La Polynésie est responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement scolaire (1er et 2nd degrés) et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire.
- L'État apporte son expertise technique au Pays ; il assure la collation et la délivrance des grades, titres et diplômes nationaux, la gestion des personnels de la fonction publique de l'État et le respect des règles applicables aux enseignants exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat.



Deux acteurs locaux se partagent donc la gouvernance : le ministre en charge de l'éducation en PF et le vice-recteur.

### 2. L'INSTALLATION D'UN PILOTAGE PARTAGÉ

Au-delà des textes qui séparent la gouvernance, un pilotage partagé s'est installé ces dernières années.

Même si le pilotage des corps d'inspection est séparé - inspecteurs du premier degré rattachés au ministère de l'éducation et inspecteurs du second degré rattachés au vice-rectorat -, des binômes d'inspecteurs se partagent le territoire de la Polynésie française. Parallèlement à cette « territorialisation », un certain nombre de missions transversales, en cohérence avec la politique éducative du Pays, mobilisent un binôme IEN et IA-IPR. Ces actions portent sur des thématiques liées à l'école du socle (évaluations, développement du numérique, etc.) et sur des questions pédagogiques comme l'enseignement du fait nucléaire. La régulation de ces missions communes s'inscrit dans des réunions de travail régulières du « collège des inspecteurs » qui regroupent l'ensemble des corps d'inspection, sous le pilotage conjoint de la ministre en charge de l'éducation et du vice-recteur. Il se réunit trois fois par an.

Enfin, ministère de l'éducation et vice-rectorat ont élargi leurs compétences croisées en matière de recrutement des cadres puisqu'outre les personnels de direction et inspecteurs du premier degré visés dans la convention de 2016, ils participent conjointement au recrutement des inspecteurs du second degré.

Mais ces pratiques sont dépendantes de l'impulsion qui peut être mise ou non et de la bonne entente au sommet des deux institutions.

### **3. MAIS LA GESTION DISPERSÉE EST COMPLEXE POUR LES USAGERS ET LES PERSONNELS ET SUSCITE INEFFICIENCE, BLOCAGES ET TENSIONS**

#### **Les responsabilités sont éclatées :**

- La gestion des moyens et des ressources humaines du premier degré appartient au ministère polynésien de l'éducation ;
- La gestion des moyens du 2nd degré appartient au ministère polynésien de l'éducation ;
- La gestion des ressources humaines du second degré est partagée le ministère polynésien de l'éducation et le vice-rectorat ;
- La gestion de l'enseignement privé (17% des élèves dans le 1er degré et 27% dans le 2nd degré) sous contrat relève du seul vice-rectorat ;
- Les inspecteurs du 1er degré dépendent du ministère de l'éducation et ceux du 2nd degré du vice-rectorat ;
- Le pilotage du numérique éducatif et la gestion des systèmes d'information sont partagés au regard du niveau d'intervention.

#### **Cet éclatement des responsabilités peut induire :**

- **Un coût de fonctionnement élevé** : manque d'optimisation des moyens humains alloués au système éducatif polynésien (plus il y a d'entités analogues, plus les moyens humains qui y sont alloués sont démultipliés alors qu'une optimisation de ces moyens/compétences pourraient être plus efficace) ;
- Une difficulté à disposer d'un contrôle national des emplois fiable et donc d'un tableau de bord de la consommation des moyens ;
- Une inégalité de traitement entre personnels d'État affectés au vice-rectorat et personnels d'État mis à disposition de la DGEE qui exercent pourtant des missions analogues (NBI, compte épargne temps, compte personnel de formation, etc.)

- **Une complexification des procédures RH du fait de la gestion à deux têtes :**
  - rajout d'étapes spécifiques complémentaires (qui n'existent pas au national), inaction sur certaines tâches spécifiques (on ne sait pas qui doit la traiter), redondances de certaines tâches spécifiques, augmentation de la charge de travail et retards dans le traitement des dossiers,
  - confusion pour les personnels,
  - utilisation partielle des applications et des SIRH nationaux et travaux complémentaires nécessaires. Ex : une partie des tâches est traitée dans l'application/le SIRH et une autre via de multiples tableaux Excel,
  - inaptitude à l'exercice d'une GRH de proximité car connaissances partielles et trop sectorisées des gestionnaires RH,
  - absence d'une véritable politique de GRH/GPEC sur le territoire polynésien ;
- Erreurs et risques de contentieux (cf. avancement des professeurs des écoles lors de l'année 2018) ;
- Tensions entre services et/ou entre décideurs sur la stagiairisation des lauréats de concours de recrutement des personnels de direction et d'inspection au Fenua, sur le recours aux mis à disposition dans le cadre du mouvement...

### **4. LES ÉVOLUTIONS DE LA CONVENTION N° 99-16 DU 22 OCTOBRE 2016 DEPUIS SA SIGNATURE N'ONT PAS PORTÉ SUR LA GOUVERNANCE**

#### **La convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 a été modifiée par avenant n° 2019-1 aux fins :**

- D'instaurer un bilan conjoint (ministre de l'éducation de la Polynésie française et vice-recteur) à l'issue de la période de deux ans d'exercice des inspecteurs de l'éducation nationale (1er degré) et des inspecteurs académiques, inspecteurs pédagogiques régionaux (2nd degré) ;
- D'instaurer une procédure de sélection des inspecteurs du

second degré associant les services centraux du ministère de l'éducation nationale, le vice-recteur et le ministre en charge de l'éducation en Polynésie française ;

- D'apporter des précisions quant aux modalités de mise à disposition des professeurs appelés à exercer dans les classes de l'enseignement supérieur et des conseillers principaux d'éducation appelés à exercer sur des postes présentant des caractéristiques particulières ;
- D'introduire l'accord du ministre en charge de l'éducation en Polynésie française pour les demandes d'affectation dans les établissements d'enseignement privés des professeurs relevant du statut des professeurs des écoles du corps de l'État pour l'administration de la Polynésie française régi par le décret du 23 décembre 2003 ;
- De simplifier la gouvernance du numérique éducatif.

Par ailleurs, depuis le 1er août 2022, la Polynésie française a récupéré les compétences inhérentes à la formation continue. Le département de la formation continue et de l'innovation (DFCI) de la DGEE est chargé de la conception et du pilotage du plan annuel de formation des personnels de l'éducation dans le cadre d'une gouvernance partagée et en lien direct avec un comité de pilotage (COFIL) constitué du vice-rectorat de Polynésie française, du ministère de l'éducation. Une nouvelle convention cadre avec l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation de la Polynésie française (anciennement ESPE) définit la nouvelle répartition des compétences en matière de formation initiale entre les différentes parties et identifie les emplois mis à disposition de l'INSPE.

## **5. L'ENJEU DE LA NOUVELLE CONVENTION ÉTAT-PAYS 2026-2036 : INSTALLER L'UNICITÉ DE GESTION DU SYSTÈME ÉDUCATIF POLYNÉSIE**

L'unicité de gestion est prévue par la loi organique : la Polynésie est responsable de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement scolaire (1er et 2nd degrés) et de l'enseignement supérieur implanté dans les lycées sur l'ensemble de son territoire. Elle doit pouvoir en assurer seule la gestion.

**Dans le respect des articles 13 et 14 de la loi organique, il s'agirait ainsi de transférer à la Polynésie française et donc au ministère polynésien de l'éducation :**

- La gestion des moyens et des personnels de l'enseignement privé.
- **La gestion du 2nd degré :**
  - La gestion RH intégrale des personnels, hors rémunération et recrutement/certifications/concours qui sont du ressort de l'État ;
  - La gestion et le pilotage des inspecteurs du second degré.
- La délégation académique au numérique et les conseillers pédagogiques pour le numérique pour l'unicité du pilotage du numérique éducatif en Polynésie.
- Ce transfert devrait s'accompagner du transfert à la DGEE des agents du vice-rectorat en charge de la gestion de ces personnels et/ou opérations.

L'état garderait le contrôle de l'organisation des examens afin de valider la délivrance des grades, titres et diplômes nationaux. Il garderait ses missions de contrôle et de conseil.

Les transferts de compétences et d'agents entre vice-rectorat et ministère polynésien de l'éducation rendront nécessaires de mettre à l'étude la construction d'un bâtiment de l'éducation réunissant les deux administrations au vu de leurs compétences actuelles et qui faciliterait les transferts à venir de compétences.

## **6. AUTRES POINTS À ÉCLAIRCIR DANS LA NOUVELLE CONVENTION :**

- **Le concours financier de l'État pour la prise en charge des déplacements et de la formation des personnels.**

Chaque année, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) notifie à la Polynésie française des crédits relatifs aux frais de déplacement et à la formation des personnels pour les programmes 140, 141 et 230.

Or, sur le programme 214 (sur lequel émargent tous les agents du VR (66) et 46 agents de la DGEE), le MENJ notifie également des crédits relatifs aux frais de déplacement et à la formation des personnels qui relèvent de ce programme. Mais, contrairement aux programmes P140, P141 et P230, la Polynésie ne perçoit aucune partie de ces crédits qui représentent pourtant 41% de l'enveloppe globale au vu de la proportion des effectifs mise à disposition de la Polynésie française.

Ces crédits devraient pouvoir être mobilisés pour la prise en charge des déplacements des personnels administratifs en métropole et en Polynésie.

- **Formations obligatoires imposées par l'État et pour lesquelles des crédits spécifiques sont alloués.**

Actuellement, dans le protocole relatif au développement du numérique éducatif pris en l'application des articles 11 et 12 de la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État, il est écrit que les frais de formation liés aux personnels de la Polynésie française sont pris en charge par celle-ci (point 9.7). Lorsque la Polynésie française fait le choix d'adhérer à un ou plusieurs dispositifs de l'État qui existent déjà au niveau national, cette prise en charge paraît logique. En revanche, lorsque le MENJ réforme ses applications nationales (RenoïRH, Virtuo, Op@le), il impose aux agents MAD auprès de la DGEE de les utiliser. Il devrait donc octroyer des crédits de formation à la Polynésie comme il le fait pour les agents affectés au vice-rectorat. La nouvelle convention doit donc prévoir que le MENJ assure la formation aux nouvelles applications de gestion, que les agents ayant à les utiliser soient affectés au VR ou MAD auprès de la DGEE.